



Bonneval, le 18 juin 2019

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR  
Direction Départementale des Territoires  
Gestion des risques, de l'eau et de la  
biodiversité  
17, place de la république  
28 000 CHARTRES

A l'attention de Mme LE CAIN

Réf : 2019- 19037 / CM  
Tél : 09 67 07 82 00

**Objet : Dossier d'autorisation Environnementale Unique pour la restauration des cours d'eau du bassin du Loir en Eure-et-Loir**

Madame la Préfète,

En complément de mon courrier en date du 11 juin dernier, vous adressant le dossier d'autorisation environnementale unique pour la restauration des cours d'eau du bassin du Loir en Eure-et-Loir valant autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général, je vous confirme par la présente que deux maîtres d'ouvrage sont bien concernés par ce projet.

Le SMAR Loir 28 est le maître d'ouvrage mandataire signé par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques. Vous trouverez ci-joint la convention de mandat liant nos deux structures. En tant que mandataire, le SMAR Loir 28 est votre interlocuteur privilégié. Il supportera seul l'ensemble des frais liés à la mise en œuvre de cette procédure, notamment les frais d'enquête publique conformément aux modalités énoncées dans cette convention.

Mme Céline MORIN (09 67 07 82 00), responsable du syndicat, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant une bonne réception et vous remerciant de bien vouloir verser ce présent courrier au dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Président,

SYNDICAT D'AMENAGEMENT  
ET DE RESTAURATION  
DU BASSIN DU LOIR  
BONNEVAL - EURE ET LOIR

  
Michel BOISARD